



Nouveaux médias : Surtout, pas d'accord !

La direction a mis fin, lundi 4 février, à la discussion de « l'accord nouveaux médias » ouverte au printemps dernier. Le texte qu'elle propose est maintenant soumis à la signature des syndicats.

- La CGT ne le signera pas.**
- S'opposera à son application.**
- Invite les autres syndicats à en faire autant.**

La CGT a répété tout au long de la négociation que ce texte est dangereux et qu'il ne peut pas constituer un cadre acceptable pour le développement de l'activité internet à Radio France. S'il est appliqué, ses conséquences sur la qualité des antennes, les conditions de travail, les métiers et les droits d'auteurs seront extrêmement graves.

L'actuel gouvernement, comme le précédent, veut nous contraindre à développer internet sans un seul emploi supplémentaire et en diminuant notre budget. C'est déjà un préalable inacceptable. Radio France nous demande maintenant de nous adapter à cette pénurie avec le concept « tous contributeurs » qui nous obligerait à travailler pour internet au détriment de la radio, sans véritable formation, au mépris des métiers et des droits d'auteurs, contre une prime de 180€ brut par an !

Cet accord constituerait une telle modification de nos contrats de travail que la direction a prévu, s'il s'applique, de faire signer à chaque salarié-e un avenant à son contrat. Ceux et celles qui ne le signeraient pas ne seraient pas concerné-es par l'accord et pourraient continuer, comme actuellement, de refuser de travailler pour internet ou d'accepter de ne le faire que sur la base du volontariat. Mais cela ne rend pas l'accord acceptable pour autant.

Le meilleur moyen que cet accord néfaste ne s'applique pas, c'est qu'aucun syndicat ne le signe !

Si ce n'est pas le cas, la CGT n'aura d'autre choix que d'appeler les salariés à refuser massivement de signer l'avenant à leur contrat de travail, afin de riposter collectivement à cet accord dangereux pour nos métiers et nos antennes.

En combattant cet accord, nous ne nous opposons pas aux activités internet mais au contraire nous exigeons des moyens et des métiers propres aux activités multimédias pour des sites internet de qualité et à la hauteur des ambitions de nos antennes !

Le 8 février 2013